Commune de Saint-Léger
Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

Rue du Château, 19 - B-6747 SAINT-LEGER | 063 23 92 94

Extrait du registre aux délibérations
du CONSEIL COMMUNAL
Séance publique du 20 mai 2020

Étaient présents : RONGVAUX Alain, ***Bourgmestre-Président***
JACOB Monique, SCHOUVELLER Anne, FORTHOMME Fabian, ***Echevins***
RONGVAUX Chantal, ***Présidente du CPAS***
THOMAS Eric, GIGI Vinciane, CHAPLIER Joseph, ~~CASCIANI Alycia~~,
LAHURE Stéfan, PONCELET Lucie, SOBLET José, MARCHAL Michel, ***Conseillers***
ALAIME Caroline, ***Directrice générale***

Point n° 18 : Budget communal 2020 - Modification budgétaire n° 1 - Services ordinaire et extraordinaire - Approbation

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu le budget approuvé par le Conseil communal en date du 11.12.2019 ;

Considérant que le budget doit être adapté,

Attendu le rapport de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale, établi le 20.05.2020 ;

Considérant que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la communication du dossier faite au Receveur régional en date du 20.02.2020 conformément à l'article L1124-40, §1er, 3° et 4° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu l'avis de légalité favorable rendu par le Receveur régional, daté du 11.05.2020 et joint en annexe ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication de la présente modification budgétaire, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du la présente modification budgétaire aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant la présente modification budgétaire ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DÉCIDE :

Art. 1er

D'approuver, par 8 voix pour et 4 abstentions (V. GIGI, J. CHAPLIER, L. PONCELET et J. SOBLET) des membres présents, comme suit, **la modification budgétaire ordinaire n°1** :

1. **Tableau récapitulatif**

	Service ordinaire
Recettes exercice proprement dit	5.515.768,39
Dépenses exercice proprement dit	5.506.829,85
Boni ~~/ Mali~~ exercice proprement dit	8.938,54
Recettes exercices antérieurs	1.669.610,51
Dépenses exercices antérieurs	13.240,70
Prélèvements en recettes	0
Prélèvements en dépenses	600.000,00
Recettes globales	7.185.378,90
Dépenses globales	6.120.070,55
Boni ~~/ Mali~~ global	1.065.308,35

2. **Tableau de synthèse (partie centrale) - Ordinaire**

Budget précédent	Budget Initial	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	6.227.471,44	957.907,46	0,00	7.185.378,90
Prévisions des dépenses globales	5.982.924,87	147.359,63	10.213,95	6.120.070,55
Résultat présumé	244.546,57	810.547,83	10.213,95	1.065.308,35

Art. 2

D'approuver, 8 voix pour et 4 abstentions (V. GIGI, J. CHAPLIER, L. PONCELET et J. SOBLET) des membres présents, comme suit, **la modification budgétaire extraordinaire n°1** :

1. **Tableau récapitulatif**

	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	1.800.000,00
Dépenses exercice proprement dit	3.369.800,00
~~Boni /~~ Mali exercice proprement dit	1.569.800,00
Recettes exercices antérieurs	0,00
Dépenses exercices antérieurs	552.218,61
Prélèvements en recettes	2.178.471,56
Prélèvements en dépenses	56.452,95
Recettes globales	3.978.471,56
Dépenses globales	3.978.471,56
Boni / Mali global	0,00

2. **Tableau de synthèse (partie centrale) - Extraordinaire**

Budget précédent	Budget Initial	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	3.007.566,56	1.139.905,00	169.000,00	**3.978.471,56**
Prévisions des dépenses globales	3.007.566,56	970.905,00		**3.978.471,56**
Résultat présumé	0,00	0,00	0,00	0,00

Art. 3

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la receveuse régionale. Le Conseil charge le Collège communal de rappeler à quiconque, par voie d'affichage qui ne peut être inférieur à 10 jours dans le mois qui suit l'adoption des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 par le Conseil communal, la possibilité de consulter lesdites modifications budgétaires à l'Administration communale.

Fait en séance susmentionnée,
Par le Conseil communal,

(s) C. ALAIME
Directrice générale

(s) A. RONGVAUX
Bourgmestre-Président

Pour extrait conforme, Saint-Léger, le 25 mai 2020

Caroline ALAIME
Directrice générale

Alain RONGVAUX
Bourgmestre

Administration Communale - ST-LEGER (LUX) -